



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bouchers-charcutiers-traiteurs

Question écrite n° 794

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation de la profession des bouchers, bouchers-charcutiers et traiteurs. La confédération française de cette profession a élaboré un livre blanc mettant en évidence ses propositions notamment en matière : de formation des bouchers et des modalités de la validation de leurs compétences professionnelles ; de maintien des commerces en ville ; de préservation des abattoirs de proximité ; de détermination des matériels à risques spécifiés (MRS) ; d'adaptation de l'agrément sanitaire aux petites entreprises ; de possibilité du travail à façon dans le respect de bonnes pratiques ; d'autorisation de la viande hachée à l'avance sous conditions ; de transport des animaux vivants par des bouchers abattants. De plus, comme bon nombre de toutes petites entreprises, un accompagnement en matière de relations sociales et de droit du travail apparaît nécessaire. Toutes ces mesures nécessitent une concertation entre les pouvoirs publics et la profession. Elle lui demande si des initiatives pourront être prises en vue d'accompagner la profession après discussion sur les divers points soulevés.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 794

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4375